

2025

www.acerfsformation.com



Certification qualité
QUALIOP délivrée au titre
 de la catégorie suivante :

ACTION DE FORMATION



« Prévention du risque amiante » - Sous-section 4

Selon art. R4412-144 à R4412-148 du Code du travail et les dispositions de l'arrêté du 23/02/2012

Ces actions organisées en nos centres certifiés et animées par des **formateurs certifiés** INRS OPPBTP, sont destinées **aux travailleurs affectés aux opérations d'entretien, maintenance sur matériaux susceptibles de contenir de l'amiante.**

CENTRE AIGUES-VIVES

Vos interlocuteurs

Christine TEISSIER
 04 66 29 85 02 - 06 63 47 84 13
c.teissier@acerfsformation.com

Conseiller en formation
 04 66 29 85 02
conseil@acerfsformation.com

RISQUES PLOMB



A l'état de poussière, le plomb est un produit cancérigène, mutagène et reprotoxique. Le code du travail impose l'information et la formation à la sécurité des travailleurs susceptibles d'être exposés (Article R4412-87 du Code du travail - CMR)

NOS FORMATIONS

Pour répondre à cette obligation nous vous proposons des actions de formation spécialisées dans nos centres d'Aigues-Vives et de Bagnols-Sur-Ceze

FORMATION PREALABLE

Catégorie	Durée	Dates
Encadrant Cumul de fonctions / Encadrant Technique / Encadrant de Chantier	5 jours 35h	13, 14, 20, 21, 22 janvier 06, 07, 12, 13, 14 février 13, 14, 17, 18, 19 mars 10, 11, 14, 15, 16 avril 15, 16, 19, 20, 21 mai 16, 17, 23, 24, 25 juin 07,08, 16 ,17, 18 juillet
Opérateur de chantier	2 jours 14h	13 et 14 janvier – 06 et 07 février – 13 et 14 mars – 10 et 11 avril – 15 et 16 mai – 16 et 17 juin – 07 et 08 juillet

RECYCLAGE dans les 3 ans suivant la formation préalable

Catégorie	Durée	Dates
Encadrant Cumul de fonctions / Encadrant Technique / Encadrant de Chantier	1 jour 7h	22 janvier – 14 février – 19 mars – 16 avril – 21 mai – 25 juin – 18 juillet
Opérateur de chantier		06 janvier - 14 janvier – 07 février – 14 mars – 11 avril – 16 mai – 17 juin – 08 juillet

FORMATION RISQUE PLOMB

17 et 18 février

24 et 25 avril

26 et 27 juin

FORMATION ADR Chapitre 1.3

29 janvier

12 mars

14 mai

02 juillet

Formation « Assistant(e) Administratif(ve) Amiante »

23 et 24 juin

**Centre ACERFS Formation certifié
 ZA Lallemande, RN 113,
 30670 AIGUES-VIVES**

- Plateforme pédagogique Amiante de 400m² climatisée
- Formation enveloppe intérieure, Extérieure, génie civil, toiture
- 6 salles de formation
- Vestiaires, douches H/F
- Salle de détente
- Parking privatif
- Unité Mobile de Décontamination Pédagogique conforme aux exigences



LES + ACERFS

- **FIT-TEST** (test d'étanchéité et/ou de morphologie)
- **UMD** : Unité Mobile de Décontamination pédagogique conforme au référentiel CARSAT,
- Site technique canalisation et couverture,
- Apprentissage de **l'écriture d'un mode opératoire** par nos experts amiante,
- **Ateliers pédagogiques spécifiques** selon les métiers

2025

www.acerfsformation.com



Certification qualité
QUALIOP1 délivrée au titre
de la catégorie suivante :

ACTION DE FORMATION



« Prévention du risque amiante » - Sous-section 4

Selon art. R4412-144 à R4412-148 du Code du travail et les dispositions de l'arrêté du 23/02/2012

Ces actions organisées en nos centres certifiés et animées par des **formateurs certifiés** INRS OPPBTP, sont destinées **aux travailleurs affectés aux opérations d'entretien, maintenance sur matériaux susceptibles de contenir de l'amiante.**

CENTRE BAGNOLS-SUR-CEZE

FORMATION PREALABLE		
Catégorie	Durée	Dates
Encadrant Cumul de fonctions / Encadrant Technique / Encadrant de Chantier	5 jours 35h	09, 10, 15, 16, 17 janvier 03, 04, 10, 11, 12 février 06, 07, 10, 11, 12 mars 03, 04, 07, 08, 09 avril 05, 06, 12, 13, 14 mai 05, 06, 11, 12, 13 juin 03, 04, 09, 10, 11 juillet
Opérateur de chantier	2 jours 14h	09 et 10 janvier – 03 et 04 février – 06 et 07 mars – 03 et 04 avril – 05 et 06 mai – 05 et 06 juin – 03 et 04 juillet

RECYCLAGE dans les 3 ans suivant la formation préalable		
Catégorie	Durée	Dates
Encadrant Cumul de fonctions / Encadrant Technique / Encadrant de Chantier	1 jour 7h	17 janvier – 12 février – 12 mars – 09 avril – 14 mai – 13 juin – 11 juillet
Opérateur de chantier		10 janvier – 04 février – 07 mars – 04 avril – 06 mai – 06 juin – 04 juillet

FORMATION RISQUE PLOMB	27 et 28 janvier	24 et 25 mars	26 et 27 mai	17 et 18 juillet
-------------------------------	------------------	---------------	--------------	------------------

FORMATION ADR Chapitre 1.3	24 février	07 avril	04 juin
-----------------------------------	------------	----------	---------

Formation « Assistant(e) Administratif(ve) Amiante »	24 et 25 février	05 et 06 mai
---	------------------	--------------

Centre ACERFS Formation certifié
130 Route de Barjac,
30200 Bagnols-Sur-Cèze

- Plateforme pédagogique
Amiante de 400m² climatisée
- Formation enveloppe intérieure,
Extérieure, génie civil, toiture
- 6 salles de formation
- Vestiaires, douches H/F
- Salle de détente
- Parking privatif
- Unité Mobile de Décontamination
Pédagogique conforme aux exigences

Carsat Retraite & Santé au travail



Qui est concerné ?

Le risque amiante est présent dans tout bâtiment construit avant le 1er juillet 1997. De ce fait, les professionnels (quel que soit leur statut : entrepreneurs, salariés, intérimaires...) de tous les corps de métier du bâtiment sont concernés.

**Découvrez les dates des sessions
du centre Aigues-Vives
au dos de cette feuille**

Qui est...

L'ENCADRANT TECHNIQUE ?

Il possède une responsabilité sur les décisions technico-commerciales, les études et l'établissement des documents techniques ou contractuels est amené à procéder à l'analyse des risques avant intervention sur MPCA (matériaux pouvant contenir de l'amiante), et à décider des méthodes et moyens à mettre en œuvre, de la préparation de l'opération au repli du chantier incluant la gestion des déchets.

L'ENCADRANT DE CHANTIER ?

Dans le cadre de son activité prévention, l'encadrement de chantier est amené, sous la responsabilité de l'encadrement technique, à maîtriser l'organisation, la sécurité et le déroulement d'une intervention, de l'installation au repli du chantier et au traitement des déchets.

L'ENCADRANT CUMUL DE FONCTIONS ?

Dans le cadre de son activité prévention, l'encadrement mixte est également amené à maîtriser l'organisation, la sécurité, et le déroulement d'une intervention, de l'installation au repli du chantier et au traitement des déchets.

L'OPERATEUR DE CHANTIER ?

Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux, et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures, des modes opératoires.